

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 33 boulevard Berthier - 75017 PARIS - Télécopie : 01.46.22.93.90

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

- Visite le 29/04/15 à 20h30.
pour memento.

A rappeler impérativement
N/Réf. : GB/FA
Immeuble : 218 / 222 boulevard de la Villette
75019 PARIS

SCI Michel THOMAS
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Paris, le 12 mai 2015

Cher Monsieur,

Comme convenu lors de nos précédents échanges, nous nous sommes rendus sur place en date du 24 avril 2015, en présence de Madame LUQUET, Monsieur KARA (entreprise ESPR), Monsieur BEGUIN et moi-même.

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos rapports concernant la SCI THOMAS et l'ASL.

I- Concernant la SCI THOMAS

Au cours de ce rendez vous, nous avons pu constater les éléments suivants :

- Présence d'autocollant sur la façade située 11-13, rue Gaston Rebuffat 75019 PARIS (ci-joint photos n°1 et 2),
- Présence d'encombrant sur l'emplacement de la SCI THOMAS (ci-joint photo n°3),
- Présence d'une TWINGO sur l'emplacement de la SCI THOMAS (ci-joint photo n°4),

Par ailleurs, nous avons rencontré un responsable de la plateforme du bâtiment.

Ce dernier nous a informés que l'ensemble des fuites avaient été réparées et qu'ils attendaient un retour de leur assurance concernant la prise en charge de la remise en état des dégradations, à savoir les faux plafonds.

Lors de notre seconde visite effectuée en date du 7 mai 2015, il a été constaté les éléments suivants :

- Les autocollants ont été retirés et la façade a été nettoyée au karcher, (ci-joint photo n°5 et 6)
- Les encombrants situés sur la place de parking de la SCI THOMAS ont été retirés (ci-joint photo n°7),

- La TWINGO a été retirée par son propriétaire et les emplacements de la SCI THOMAS ont été condamnés par des chaînes (ci-joint photo n°8), dont l'intervention a été réalisée à la demande et aux frais de Monsieur BEGUIN,

II- Concernant l'ASL.

Au cours de ce rendez vous, nous avons pu constater les éléments suivants :

- Présence de graffiti dans la descente du parking, et câble à refixer (ci-joint photo n°9),
- Porte parking sale (ci-joint photo n°10),
- Absence de poignée sur la porte d'accès à la cage d'escalier,
- Présence d'une carcasse de voiture sur un emplacement de la RIVP (ci-joint photo n°11),

Lors de notre seconde visite effectuée en date du 7 mai 2015, il a été constaté les éléments suivants :

- Le graffiti a été nettoyé et le câble refixé (ci-joint photo n°12),
- La porte de parking a été nettoyée (ci-joint photo n°13),
- Une poignée a été installée sur la porte d'accès à la cage d'escalier (ci-joint photo n°14),
- Concernant la carcasse de voiture, un mail a été adressé à la RIVP en date du 4 mai 2015 afin qu'il fasse le nécessaire pour la retirer.
Le 7 mai 2015, la carcasse était toujours présente.
Nous relançons la RIVP.

Enfin, nous avons demandé à l'entreprise ESPR à ce que la fixation des aimants ne soit pas faite par des vis mais qu'elle soit soudée.

Cette intervention devra être effectuée pour le prochain RDV qui a été fixé pour le 22 mai 2015 en présence de l'entreprise ESPR et de l'entreprise de nettoyage.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabien AUBRY
Service Gérance

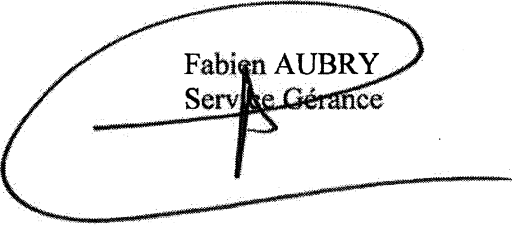


photo n°1



photo 12



photo n° 3



photo # 02



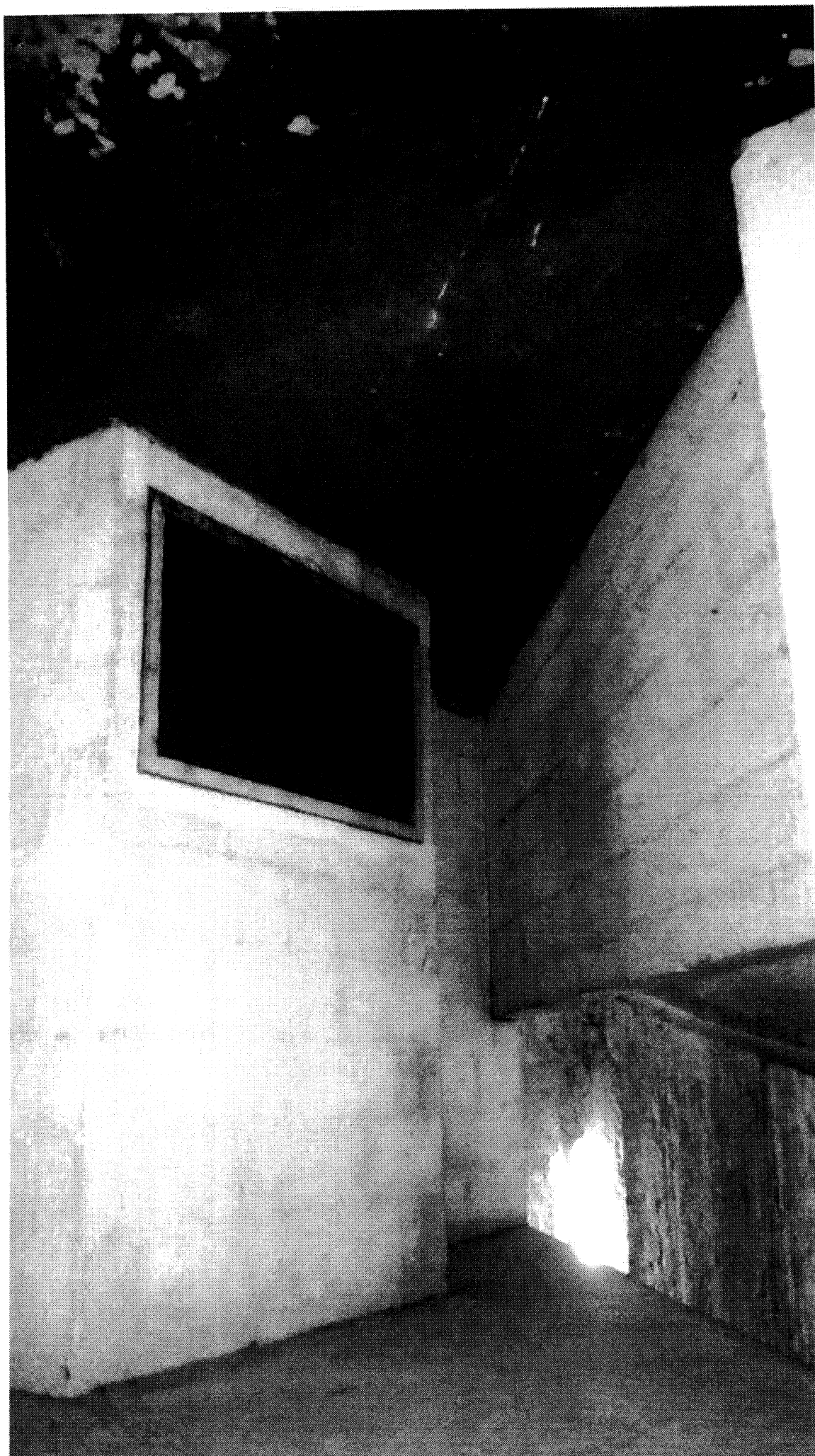
photo 15



photo 206



400 798



Q. 10. 10. 10



photo n°9

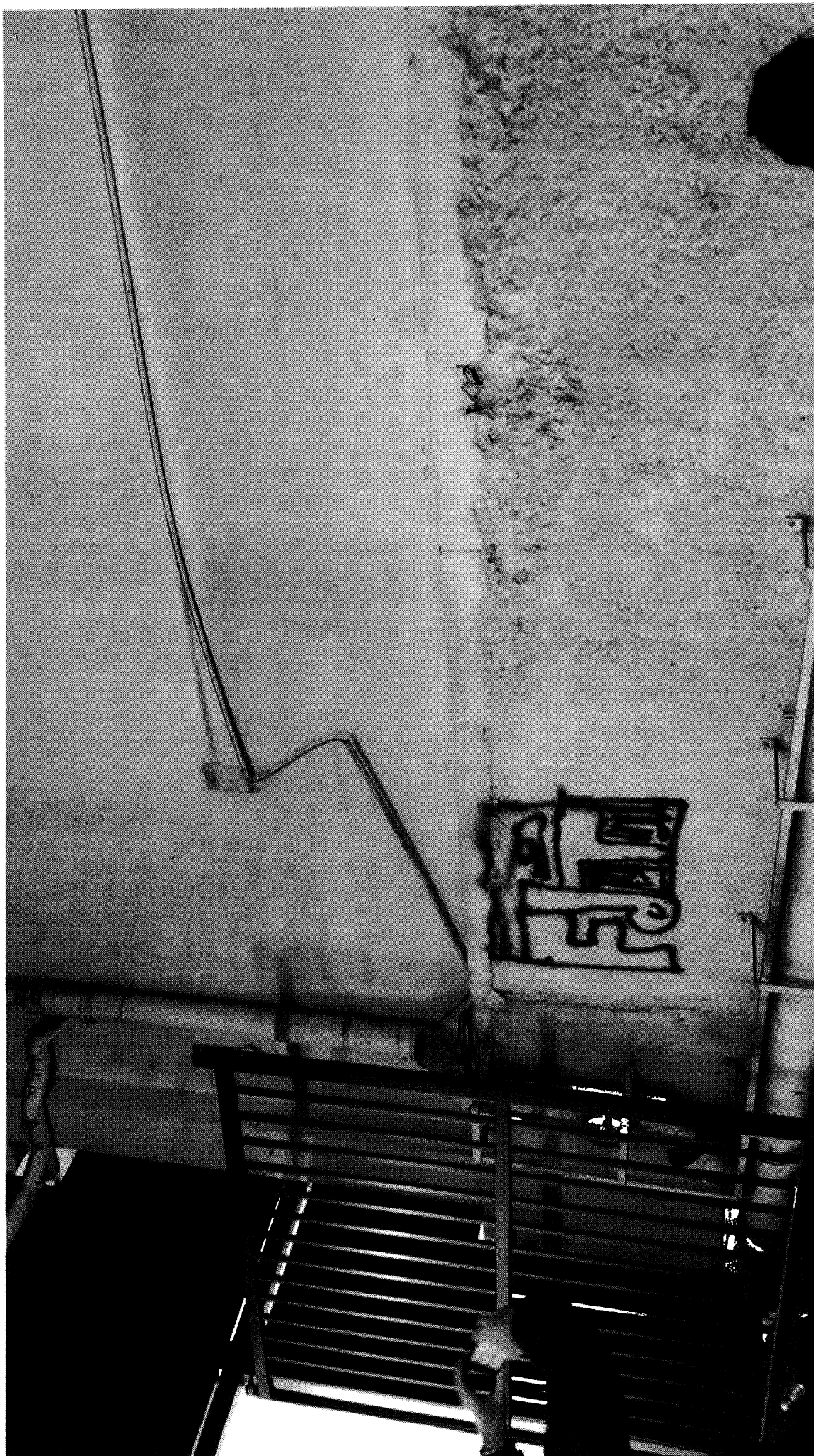
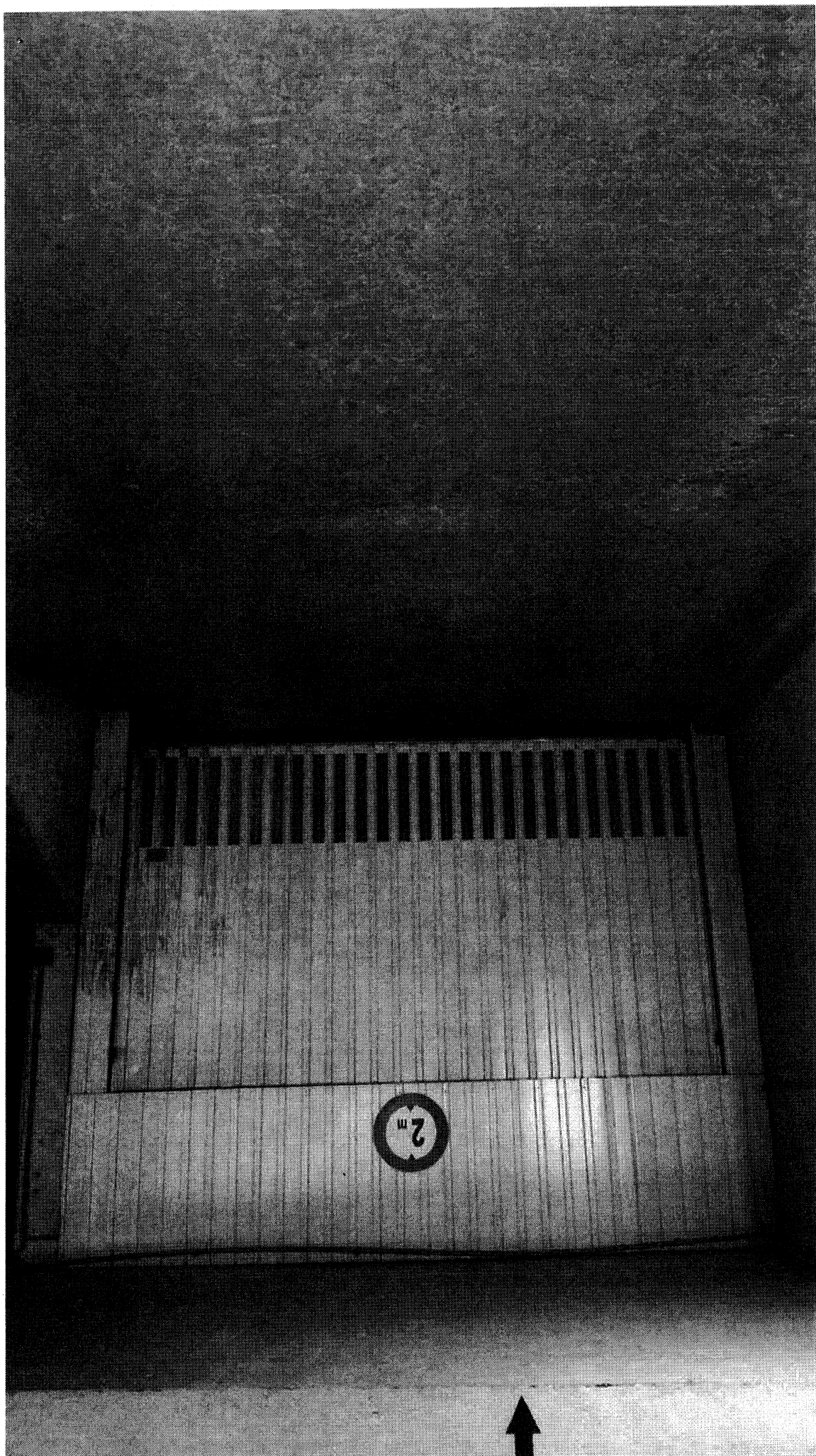


photo 810



11-299
plot 1071



photo n° 972

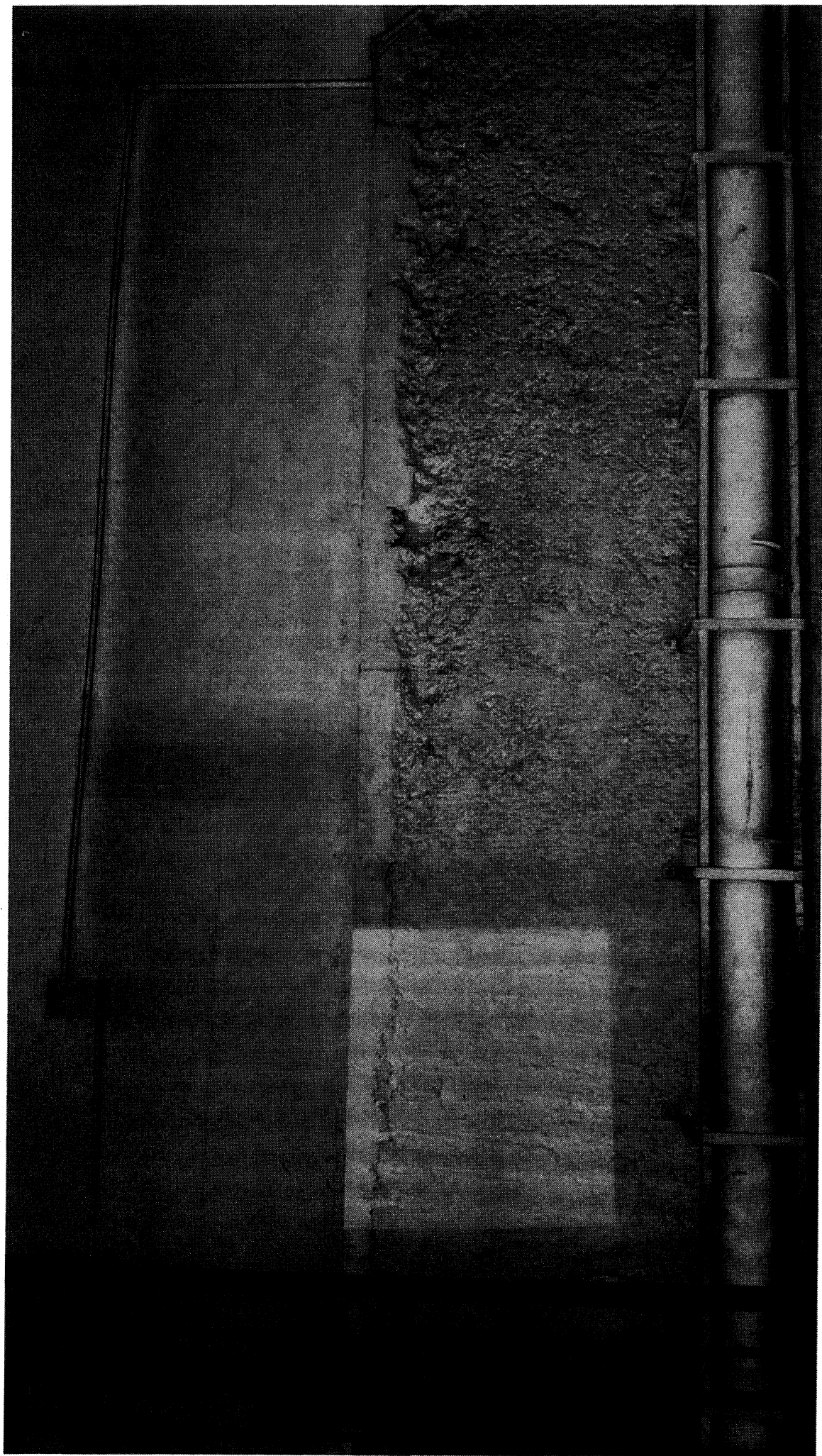


photo n°13



pl. 6 a' 14

